Image not found or type unknown

Questions concernant le rmi

Par **didier sibileau**, le **11/03/2008** à **14:23**

Bonjour ,

J' ai lu dernièrement dans un article consacré aux erémistes qu' il était possible pour ceux ci de se faire accompagner par une personne de leur choix lors de leurs entretiens avec leurs référents. Pouvez-vous me confirmer l' exactitude de cette information
et me communiquer le texte de loi qui mentionne cette possibilité.
De plus, j' aimerais savoir si cette disposition peut s' étendre à d' autres travailleurs du social, je pense notamment aux conseillers
en insertion ?
Pouvez-vous aussi me préciser quels sont les droits des erémistes en cas de controles inopinée de la CAF ? Dans quelle mesure
doivent ils s' y soumettre ?

Dans l' attente de votre réponse, je vous prie de croire en mes sentiments les plus respectueux.

Didier Sibileau

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés